



**Municipalité de Messines**  
*La Fleur de la Gatineau!*

# Avis public

## Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général de la susdite municipalité et ce en vertu des articles 953.1 et 956 du Code municipal du Québec, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 sera présenter pour adoption.

Cette session extraordinaire sera tenue mardi, le 21 décembre 2021, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines, sise au 70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Vérification du quorum;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. **PRE** - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette session, porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations de la municipalité de Messines, pour les années 2022-2023-2024

Donné à Messines, ce 13 jour du mois de décembre 2021.

Jim Smith  
Directeur général